

## **SOMMAIRE**

Dans le cadre de la mise en application de ses attributions, l'Office de l'Ombudsman a effectué un contrôle de deux programmes nationaux, à savoir, le programme de construction des maisons et le programme de distribution des vaches aux ménages pauvres. Ces programmes ont été conçus dans l'objectif de l'amélioration des conditions de vie des personnes nécessiteuses.

Le programme de construction des maisons était destiné à des personnes sans abri et qui ne pouvaient pas se construire des maisons. Le Ministère de l'Administration locale a disponibilisé les matériaux de construction, notamment les tôles et les sacs de ciment. Les autorités des instances de base devaient organiser et superviser toutes les activités, notamment la sélection des bénéficiaires, le transport des matériaux et l'élévation des murs des maisons. Les irrégularités ont été relevées. Certaines maisons ne sont pas achevées alors que le matériel est entreposé dans les dépôts au niveau des secteurs et districts. Beaucoup de maisons ne sont pas cimentées, ni crépies. Les données fournies par les instances de base sont incohérentes et souvent confuses.

Le programme de distribution des vaches était destiné à des familles indigentes dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Les bénéficiaires étaient des personnes qui n'avaient pas de vaches, ni de moyens de subsistance. C'est le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales qui en assure la supervision. Toutefois, des irrégularités ont été constatées. Certaines vaches ont été accordées à des personnes qui exercent des responsabilités dans des instances administratives, à des commerçants ou à des enseignants. Contrairement aux instructions ministérielles, certaines vaches données aux bénéficiaires étaient de race locale et n'étaient pas en gestation. Les organes ministériels et les districts n'ont pas effectué un suivi régulier de la mise en exécution de ces deux programmes, ce qui a fait que certaines personnes sélectionnées n'ont pas reçu des vaches, ni bénéficié de maisons. Certains bénéficiaires ont vendu des maisons ou des vaches.

L'office de l'Ombudsman recommande que les personnes qui ne méritaient pas des vaches les restituent aux bénéficiaires. Les personnes responsables des irrégularités constatées doivent être poursuivies pour leur rôle. Des campagnes de sensibilisation à l'intention des bénéficiaires sont nécessaires. Les ministères concernés devraient effectuer le suivi régulier de la mise en œuvre des politiques sectorielles qui rentrent dans leurs attributions.

## 1. INTRODUCTION

Habilité à favoriser un environnement propice de la bonne gouvernance dans les affaires publiques, l'Office de l'Ombudsman s'implique largement dans le contrôle de la mise en œuvre des politiques nationales instituées par le Gouvernement pour détecter d'éventuelles brèches d'injustice, de corruption ou d'infractions connexes. Ses décisions s'imposent aux autorités et responsables dont les agissements sont jugés contraires aux lois en vigueur. Il formule des recommandations pour corriger les dysfonctionnements constatés et promouvoir une bonne administration.

Les attributions de l'Office de l'Ombudsman sont prévues par l'article 182 de la Constitution de la République du Rwanda. Une loi définit ses compétences. Selon l'article 7, 1°, 2°, 5° et 9° de la loi N° 25/2003 du 15/08/2003 portant organisation et fonctionnement de l'Office de l'Ombudsman telle que modifiée et complétée par la loi N°17/2005 du 18/08/2005, l'Office de l'Ombudsman est chargé de :

- « servir de liaison entre le citoyen d'une part et les institutions et services publics et privés d'autre part » ;
- prévenir et combattre l'injustice, la corruption et d'autres infractions connexes dans les services publics et privés » ;
- « conseiller le Gouvernement et d'autres institutions concernées en matière de renforcement et de perfectionnement de leur politique de prévention, de lutte et de répression de l'injustice, de la corruption et des infractions connexes ;
- « contribuer au renforcement de la bonne gouvernance dans les différentes institutions en attirant leur attention sur les faiblesses de leur fonctionnement ou de leur interaction parce qu'elles sont contraires à la loi, à leurs attributions respectives ou à la politique générale de l'Etat ou parce qu'ayant des conséquences néfastes à la population».

Le Gouvernement fixe les grandes articulations des politiques publiques de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre revient aux organes de l'administration centrale et décentralisée qui doivent préserver l'intérêt des bénéficiaires bien identifiés en répondant aux critères préétablis. L'écart avec les orientations générales constitue une défaillance et débouche sur

l'injustice ou la corruption. Dans ce cadre, l'intervention de l'Office de l'Ombudsman s'avère nécessaire pour remédier aux lacunes affichées et protéger l'intérêt de la population.

Le présent document ébauche le rôle qu'a joué l'Office de l'Ombudsman dans les programmes de distribution des vaches et de construction des maisons en faveur des ménages pauvres. Le contrôle a été effectué au mois de décembre 2009 dans tous les districts du pays. Les agents de l'Office de l'Ombudsman ont rencontré les autorités locales et les bénéficiaires des programmes chez eux pour se rendre compte s'ils ont réellement reçu les vaches ou les matériaux de construction et vérifier l'état des vaches ou des maisons construites. Ce rapport d'évaluation présente les orientations de ces deux programmes, le bilan de leur exécution, les irrégularités observées, les responsabilités et des recommandations.

## **2. PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES MAISONS**

### **2.1 Principales orientations du programme de construction des maisons**

La construction des maisons est un programme conçu et financé par le Gouvernement. Il vise les indigents qui ne disposent pas de maisons ou vivent dans des maisons en pailles ou logent dans des maisons délabrées. Ces personnes sont démunies et réparties dans les catégories suivantes :

- des rescapés du génocide contre les Tutsi, nécessiteux et sans abri ;
- des orphelins ou des veufs sans abri ;
- des personnes sinistrées du tremblement de terre surtout dans la Province de l'Ouest ;
- des personnes défavorisées par les discriminations politiques sur des bases ethniques.

Il est clair que les bénéficiaires étaient des personnes qui n'avaient pas de moyens de se construire des maisons. Leur sélection était effectuée sur une base économique en commençant par les plus démunis compte tenu des moyens limités. La construction des maisons devait respecter le plan d'aménagement des sites pour habitat regroupé (imidugudu) et garantir la sécurité des occupants. En général une maison devait mesurer 6 sur 8 mètres.

Les autorités des instances de base avaient un rôle très important à jouer dans ce programme :

- présider les réunions de sélection des bénéficiaires du programme ;
- établir les listes et les soumettre aux autorités des districts chargées d'acheminer les matériaux de construction (tôles, clous, ciment,...) ;
- choisir et aménager des sites de construction ;
- collecter du bois pour élévation des maisons ;
- organiser les travaux communautaires (umuganda) pour construction des maisons ;
- transporter les matériaux de construction jusqu'au site de construction, surtout pour des personnes qui ne pouvaient pas le faire.

La construction des maisons est un programme qui vise à alléger les difficultés de logement pour les indigents. Il implique la participation de l'entourage de la personne concernée. Sur le plan national, le Ministère de l'Administration locale a procédé à l'achat des tôles, des clous et du ciment. Il s'est chargé de les acheminer aux chefs-lieux des provinces. Celles-ci les ont distribués dans les districts en fonction des besoins exprimés. Les autorités des districts ont donné aux bénéficiaires des portes et des fenêtres pour que les maisons construites soient habitables. En plus, elles ont mobilisé la population locale pour construire les maisons.

## **2.2 Exécution du programme de construction des maisons**

Lors du contrôle, l'Office de l'Ombudsman a vérifié, en suivant le cheminement jusqu'aux bénéficiaires, la quantité des matériaux de construction en comparaison avec l'effectif des bénéficiaires. Il a contrôlé la distribution des tôles et des sacs de ciments. Les données suivantes montrent l'état de distribution des tôles par provinces et la Ville de Kigali, districts, secteurs et bénéficiaires. Les tôles détournées sont celles qui ont été réceptionnées soit au niveau du district, soit au niveau du secteur mais qui n'ont pas été délivrées aux bénéficiaires. Les données recueillies dans certaines instances administratives sont incomplètes ou inexistantes.

Tableau 1 : Distribution des tôles dans la Province de l'Ouest

District	Tôles réceptionnées par district	Tôles réceptionnées par secteurs	Tôles utilisées par les bénéficiaires	Tôles détournées
Rusizi	34.640	30.126	35.254	99
Ngororero	27.200	24.235	22.579	23
Nyabihu	20.200	20.200)	11.466	79
Rubavu	26.300	30.569	25.093	-
Nyamasheke	38.520	38.172	31.550	163
Karongi	42.080	41.915	41.915	20
Rutsiro	-	22.490	20.017	479
Total	188.940	177.581	152.620	863

Tableau 2 : Distribution des tôles dans la Province de l'Est

District	Tôles réceptionnées par district	Tôles réceptionnées Par secteurs	Tôles utilisées par bénéficiaires utilisés	Tôles détournées
Gatsibo	30.100	22.473	21.766	58
Rwamagana	31.900	24.574	25.428	1690
Nyagatare	27.820	23.724	20.410	222
Bugesera	33.530	4.334	1.770	-
Kirehe	-	8.536	11.861	-
Kayonza	4.521	4.521	3.975	-
Ngoma				
Total	127.871	88.162	85.210	1970

Tableau 3 : Distribution des tôles dans la Province du Sud

Distict	District Tôles réceptionnées par district	Tôles réceptionnées par secteurs	Tôles utilisées par bénéficiaires utilisés	Tôles détournées
Gisagara	33.900	33.162	28.768	29
Kamonyi	35.380	20.412	18.940	-
Muhanga	29.814	29.814	28.799	608
Nyaruguru	24.052	21.497	25.260	270
Nyanza	20.877	19.611	17.932	252
Ruhango	14.600	13.095	12.987	69
Huye	14.960	12.770	12.104	15
Nyamagabe	45.000	20.047	19.168	26
Total	218.583	170.408	163.958	1.269

Tableau 4 : Distribution des tôles dans la Province du Nord

District	Tôles réceptionnées par district	Tôles réceptionnées par secteurs	Tôles utilisées par bénéficiaires utilisés	Tôles détournées
Musanze	27.820	14.700	15.854	19
Rulindo	16.440	12.405	12.204	19
Gicumbi	18.220	9.185	8.811	-
Gakenke	9.800	7.582	7.525	61
Burera	5.483	2.061	-	-
Total	77.763	45.933	44.394	99

Tableau 5 : Distribution des tôles dans la Ville de Kigali

District	Tôles réceptionnées par district	Tôles réceptionnées par secteurs	Tôles utilisées par bénéficiaires	Tôles détournées
Nyarugenge	-	-	-	-
Kicukiro	-	-	-	-
Gasabo	1.000	-	-	-
total	1.000	-	-	-

Les tableaux en-dessus donnent l'état de distribution des tôles dans les quatre provinces et la Ville de Kigali. Les districts de Nyarugenge et Kicukiro n'en n'ont pas reçu. Il faut noter que les données recueillies ne proviennent pas, dans certains districts, de tous les secteurs. Seuls quelques-uns ont été visités. C'est pourquoi les données présentées dans les tableaux ne sont pas dans certains arithmétiquement concordants. La même remarque vaut pour la distribution des sacs de ciment et des vaches.

Les tableaux en- dessous donnent l'état de distribution des sacs de ciment dans les quatre provinces et la Ville de Kigali. Les sacs étaient acheminés dans les districts qui, à leur tour, les distribuèrent dans les secteurs. Chaque bénéficiaire recevait un certain nombre de sacs pour la construction de sa maison. Le nombre de sacs par bénéficiaires n'est pas partout identique.

Tableau 6 : Distribution des sacs de ciment dans la Province de l'Ouest

District	Sacs réceptionnés par district	Sacs réceptionnés par secteurs	Sacs utilisés par bénéficiaires	Sacs détournés
Rusizi	3.400	1.530	1.531	-
Ngororero	2.899	1.358	868	32
Nyabihu	1.850	1.850	867	59
Rubavu	2.250	1.975	1.560	-
Nyamasheke	4.500	4.500	4.416	0
Karongi	-	3,100	3,100	0
Rutsiro	-	4.063	4.004	20
Total	14.899	23.499	16.346	111

Tableau 7 : Distribution des sacs de ciment dans la Province de l'Est

District	Sacs réceptionnés par district	Sacs réceptionnés par secteurs	Sacs utilisés par bénéficiaires	Sacs détournés
Gatsibo	2.600	1.364	1.147	145
Rwamagana	2.850	2.165	1.466	685
Nyagatare	2.600	1.629	1.182	99
Bugesera	5.150	577	314	-
Kirehe	-	346	346	-
Kayonza	1.146	-	-	-
Ngoma	-	-	-	-
Total	14.346	4.081	4.455	929

Tableau 8: Distribution des sacs de ciment dans la Province du Sud

District	Sacs réceptionnés par district	Sacs réceptionnés par secteurs	Sacs utilisés par bénéficiaires	Sacs détournés
Gisagara	1.700	1.674	1.289	27
Kamonyi	-	1.985	1.985	-
Muhanga	4.650	4.704	-	-
Nyaruguru	2.800	2.205	1.784	397
Nyanza	2.600	2.399	2.009	-
Ruhango	2.300	1.818	1.818	-
Huye	3.000	1.350	1.369	125
Nyamagabe	1.700	805	805	-
Total	18.750	16.940	11.059	549



Tableau 9: Distribution des sacs de ciment dans la Province du Nord

District	Sacs réceptionnés par district	Sacs réceptionnés par secteurs	Sacs utilisés par bénéficiaires	Sacs détournés
Musanze	3.300	600	551	32
Rulindo	1.700	1.687	1.735	12
Gicumbi	2.100	1.110	997	50
Gakenke	-	1.120	1.044	8
Burera	800	350	350	-
Total	7.900	3.867	4.677	102

Tableau 10: Distribution des sacs de ciment dans la Ville de Kigali

District	Sacs réceptionnés par district	Sacs réceptionnés par secteurs	Sacs utilisés par bénéficiaires	Sacs détournés
Nyarugenge	2.400	2.400	2.315	-
Kicukiro	4.200	4.200	4.200	-
Gasabo	-	4.650	-	-
Total	6.600	11.250	6.515	-

Les sacs de ciment étaient acheminés en même temps que les tôles. Chaque maison construite devait être cimentée. La construction des maisons de même que la distribution des vaches étaient des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. En effet, la mise en place des deux programmes sous évaluation interpellait beaucoup les autorités locales quant au respect des orientations fixées par le Gouvernement et à la durabilité des œuvres. Toutefois, des faiblesses ont été relevées dans la mise en œuvre de ces programmes.

### 2.3 Irrégularités dans l'exécution du programme de construction des maisons

Dans la plupart des cas, les maisons ne sont pas achevées alors que le matériel est entreposé dans les dépôts au niveau des secteurs et districts. Beaucoup de maisons ne sont pas cimentées, ni crépies alors que ces travaux étaient prévus.

D'autres irrégularités constatées sont les suivantes :

- Des données non disponibles ou discordantes : le District de Rubavu ne dispose pas de chiffres sur le matériel fourni en 2009 et sur les bénéficiaires des maisons construites, en cours de construction ou non encore construites. Les données fournies par les Districts de Gatsibo et Rulindo ne correspondent pas avec les données fournies par les différents secteurs de ces districts. Un cas spécial a été relevé dans le Secteur Rwabicuma du District de Nyanza où les autorités du secteur disent avoir reçu 1411 tôles contrairement aux données du district qui font état de 1091 tôles.
- Une mauvaise gestion dans le stockage et la distribution des matériaux si bien qu'une seule personne exerce ces deux fonctions sans contrôle ; ce qui donne lieu à des détournements et à de fausses données. Cette irrégularité se rencontre au niveau des districts et des secteurs.
- Certaines autorités ont affirmé que des bénéficiaires ont reçu des matériaux alors que ce n'était pas le cas: dans le Secteur Gatore dans le District de Kirehe, un secrétaire exécutif de cellule dit avoir donné du matériel à un bénéficiaire alors que c'est ce même secrétaire exécutif qui a signé sur la liste de distribution ; le paysan n'a rien reçu. Dans le Secteur Ngera du District Nyaruguru, les autorités affirmaient qu'elles ont donné à une certaine habitante 61 tôles alors que sa maison est couverte de 35 tôles. Dans le Secteur Mushubati du District Rutsiro les autorités disent avoir donné à 6 paysans du matériel de construction alors qu'ils n'ont rien reçu.
- La construction des maisons pour des personnes qui en disposaient. Ce cas a été relevé dans le Secteur Nyagatare du District de Nyagatare.

Lors du contrôle, l'on a constaté des cas de bénéficiaires qui ont vendu les tôles et les sacs de ciment qu'ils devaient utiliser dans la construction des maisons. D'autres ont vendu des maisons déjà construites et ont quitté leur domicile habituel. Leurs dossiers ont été soumis à la Police ou aux Comités des Médiateurs (Abunzi). C'est le cas dans le Secteur Cyato du District Nyamasheke et dans le Secteur Kabarore du District Gatsibo.

### **3. PROGRAMME DE DISTRIBUTION DES VACHES**

#### **3.1 Grandes orientations du programme de distribution des vaches**

Le programme Girinka, connu sous « One Cow Per One Poor Family » fut initié par le Président de la République et adopté par décision du Conseil des Ministres du 12/04/2006 qui en a fixé les grandes orientations. Il était conçu à l'intention des familles pauvres, aux maigres revenus, ne disposant d'aucune tête de bétail. Il s'inscrit dans les programmes de réduction de la pauvreté tels qu'énoncés dans les Stratégies de Réduction de la Pauvreté pour le Développement Economique, mieux connue sous l'abréviation anglaise de EDPRS. Le financement de ce programme provient du Budget ordinaire. Son exécution incombait au Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales.

Les ménages pauvres ciblés devaient recevoir des vaches de race améliorée en gestation. Le ménage devrait donner la première génisse à un autre ménage dépourvu. La vache devait contribuer à l'augmentation des revenus financiers de la famille, à l'amélioration de ses pratiques agricoles par l'usage du fumier et à l'amélioration de son régime alimentaire. En fait, la vache est considérée comme source de développement socio-économique.

La sélection des bénéficiaires du Programme Girinka se déroulait au niveau des imidugudu (villages). L'aspect économique était le seul facteur déterminant. Il fallait choisir les plus démunis parmi tant d'autres nécessiteux. Le rôle des autorités des instances de base (imidugudu, cellules et secteurs) était de présider des réunions de sélection des bénéficiaires, dresser leurs listes conformément aux décisions de la population et les soumettre aux autorités des districts. Les listes devraient être établies sans préjugés, ni corruption, ni états d'âme. La distribution des vaches devrait être effectuée en fonction des personnes listées.

Le Programme Girinka était d'une part une réponse originale aux difficultés économiques des familles pauvres et, d'autre part, un facteur de bonnes relations sociales fondées sur l'entente, l'altruisme et la vérité. Il renforçait aussi la bonne gouvernance des autorités appelées à consulter le peuple et à respecter ses décisions.

### 3. 2 Exécution du programme de distribution des vaches

Après le contrôle des matériaux et des maisons construites, l'Office de l'Ombudsman a mené un contrôle des vaches distribuées. En effet, la distribution se faisait à partir du district et sur base des listes en provenance des secteurs et cellules. Les données recueillies dans certaines instances administratives sont incomplètes ou vagues. Les vaches détournées sont celles qui ont été réceptionnées au niveau du district ou du secteur mais qui n'ont pas été données aux bénéficiaires.

Tableau 11 : Distribution des vaches dans la Province de l'Est

District	Vaches réceptionnées district	Vaches réceptionnées secteurs	Vaches données aux bénéficiaires	Vaches détournées
Rwamagana	-	299	239	60
Gatsibo	1.137	1.114	1.114	0
Nyagatare	-	184	-	-
Kirehe	-	122	122	-
Ngoma	-	84	84	-
Kayonza	-	139	-	-
Bugesera	-	298	298	0
Total	1.137	1.941	1.857	60

Tableau 12 : Distribution des vaches dans la Province du Sud

District	Vaches réceptionnées par district	Vaches réceptionnées secteurs	Vaches données aux bénéficiaires	Vaches détournées
Nyanza	1075	1.236	1.241	-
Gisagara	-	1.221	-	-
Muhanga	-	564	-	-
Ruhango	-	241	-	-
Nyaruguru	-	1.217	1.078	64
Huye	-	945	-	-
Nyamgabe	-	459	-	16
Kamonyi	-	293	-	1
Total	1.075	6.176	2.319	81

Tableau 13 : Distribution des vaches dans la Province du Nord

District	Vaches réceptionnées par district	Vaches réceptionnées secteurs	Vaches données aux bénéficiaires	Vaches détournées
Gicumbi	2545	295	-	9
Musanze	-	251	-	-
Gakenke	-	502	502	-
Burera	-	314	-	-
Rulindo	-	517	-	20
Total	2.545	1.879	502	29

Tableau 14 : Distribution des vaches dans la Province de l'Ouest

District	Vaches réceptionnées par district	Vaches réceptionnées secteurs	Vaches données aux bénéficiaires	Vaches détournées
Ngororero	-	702	-	-
Rubavu	-	852	673	-
Nyabihu	-	375	-	-
Rutsiro	-	578	-	4
Nyamasheke	-	111	-	-
Rusizi	-	709	-	-
Total	-	3.327	673	4

Tableau 15: Distribution des vaches dans la Ville de Kigali

District	Vaches réceptionnées par district	Vaches réceptionnées par les secteurs	Vaches distribuées auprès des bénéficiaires	Vaches détournées
Gasabo	-	290	290	-
Kicukiro	-	269	269	-
Nyarugenge	-	-	-	-
Total	-	559	559	-

Les chiffres fournis dans les tableaux ci-haut indiqués montrent qu'il y a des personnes qui ont bénéficié des vaches dans le cadre du programme Girinka qui avaient pour objectif l'amélioration des conditions de vie des familles en mal de moyens de subsistance. Dans certains districts comme Gicumbi, tous les secteurs n'ont pas été visités. Dans d'autres comme Nyanza et Gatsibo, les autorités locales ont fourni des informations vagues si bien que les données ne sont pas concordantes. Elles ont confondu les vaches données par RARDA et celles en provenance d'autres partenaires.

### 3.3 Irrégularités dans l'exécution du programme de distribution des vaches

Il y a des irrégularités dépendant des autorités locales :

- certaines vaches ont été accordées à des personnes qui exercent des responsabilités dans des instances administratives (villages et cellules). Ces personnes étaient mieux informées du programme et chargées d'assurer la sélection des bénéficiaires et la distribution des vaches. Elles ont dès lors éliminé certains bénéficiaires sélectionnés au profit d'elles-mêmes.
- certaines vaches ont été données à des gens disposant de moyens de subsistance comme des commerçants, des enseignants ou ayant d'autres vaches sous prétexte qu'ils étaient capables d'élever ces vaches. Passant outre les orientations du programme, les autorités locales disaient qu'il fallait donner une vache à une personne disposant de quelques ares de d'herbes fourragères.
- certaines vaches destinées aux pauvres ont été données à des personnes qui se sont distinguées par leurs activités agricoles ou professionnelles, souvent sur décision des maires de districts. C'est le cas des agriculteurs progressistes ou des enseignants performants.
- certaines vaches données aux bénéficiaires étaient de race locale et/ou n'étaient pas en gestation. Certaines ne pouvaient pas mettre bas. D'autres ne pouvaient pas résister aux conditions climatiques et sont mortes.

Lors du contrôle sur l'exécution du programme Girinka, l'Office de l'Ombudsman a constaté des difficultés dans la gestion de ce programme dues à :

- des disparités sur les données fournies par les districts et celles de RARDA : Le District de Rulindo dit avoir reçu 2330 vaches mais selon RARDA il a reçu 3242 vaches. Une différence de 912 vaches n'est pas expliquée. C'est aussi le cas de toutes les vaches détournées dont le nombre figure dans les tableaux ci-haut dressés.
- la dissimulation du vrai bénéficiaire : dans le Secteur Kabarondo du District Kayonza, une secrétaire exécutive de cellule s'est octroyée une vache mais sur la liste de distribution apparaît une villageoise qui n'en a pas reçu.
- des responsables au niveau des districts et secteurs n'ont pas de données exactes sur les vaches reçues qui proviennent des donateurs différents comme SEND A COW, HPI, PADEBL, RARDA, ASRG, CNF, DCDP, PDRCIU, Imbuto Foundation si bien qu'ils fournissent des données confuses et, même, fictives.

Il convient de souligner qu'il y a certains bénéficiaires qui ont vendu les vaches reçues. Ils ont été poursuivis par la police et dans certains Secteurs comme Rambura dans le District de Nyabihu et Cyato dans le District de Nyamasheke les vaches ont été récupérées et données à d'autres nécessiteux. Ailleurs elles n'ont pas été retrouvées.

#### **4. RESPONSABLES DES IRREGULARITES CONSTATEES DANS L'EXECUTION DES DEUX PROGRAMMES**

##### **4.1 Sur le plan national**

La coordination des activités de distribution des vaches était assurée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage par l'intermédiaire de RARDA. Dans certains cas, la sélection des bénéficiaires n'a pas répondu aux critères énoncés et aucune action n'a été entreprise par RARDA pour corriger les erreurs. En effet, il y a des vétérinaires engagés par RARDA qui opèrent au niveau des instances de base mais ils n'ont pas joué efficacement leur rôle. Ils devaient attester l'état de "croisement" et la gestation des vaches à distribuer. Il a été constaté que certaines personnes ont reçu des vaches de race locale contrairement aux conditions fixées. Le manque de contrôle des activités de distribution a entraîné des irrégularités si bien que certains bénéficiaires du Programme n'ont pas reçu de vaches.



Les matériaux de construction dont il est question dans le présent rapport sont ceux qui ont été fournis par le Ministère de l'Administration locale. Ce Ministère n'a pas effectué le suivi de distribution de ces matériaux et les activités de construction des maisons. Le manque de supervision a alors entraîné des irrégularités et une mauvaise réalisation du programme. Les résultats atteints étaient donc limités.

#### **4.2 Au niveau des instances de base**

Les autorités au niveau des instances de base n'ont pas assuré au maximum le suivi de la distribution des vaches. Certains maires de districts prenaient les vaches du Programme Girinka pour récompenser les agriculteurs progressistes ou les meilleurs enseignants ; ce qui est contraire à l'esprit de ce Programme. Un nécessiteux était donc privé d'une vache dont il devrait bénéficier.

Il y a lieu de présumer que des gens qui n'étaient pas bénéficiaires ont exercé une certaine influence auprès des autorités chargées de la distribution des vaches pour pouvoir recevoir des vaches. Elles ont agi ainsi par népotisme ou favoritisme.

La distribution des matériaux de construction n'a pas tenu en considération les conditions préétablies. Les autorités n'ont pas facilité leur transport : dans certains districts il fallait que le bénéficiaire récupère les matériaux au niveau du secteur alors que dans d'autres ils étaient entreposés au niveau de la cellule. Et même les autorités organisaient leur transport jusqu'au site.

#### **4.3 Au niveau des bénéficiaires**

La plupart des bénéficiaires se réjouissent de l'importance de ces deux programmes qui ont beaucoup contribué à leur bien-être social. Un certain nombre a vendu les vaches et les matériaux de construction qu'ils ont reçu. Dans certains districts, ils ont été poursuivis pour leurs actes.

## 5. RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'importance de ces deux programmes dans le cadre de la réduction de la pauvreté et du rôle combien crucial de supervision que doivent jouer les organes ministériels concernés et les instances administratives, les recommandations suivantes vont permettre d'améliorer la mise en exécution de ces programmes :

- les personnes qui ne méritaient pas les vaches devraient les restituer aux bénéficiaires. La mise en application de cette recommandation incombe aux autorités des instances de base qui connaissent les bénéficiaires sélectionnés ;
- les districts en collaboration avec la Police devraient poursuivre les autorités et autres responsables qui ont contrevenu aux directives données dans le cadre de l'exécution de ces programmes. Les coupables sont passibles de sanctions administratives et/ou pénales ;
- il est souhaitable que les instances habilitées fournissent les matériaux nécessaires pour achever des maisons en cours de construction ;
- les ministères concernés, les districts, les secteurs et les cellules doivent intensifier des campagnes de sensibilisation en vue de préparer les bénéficiaires choisis à pouvoir élever les vaches ou à entretenir les maisons ;
- Les districts doivent assurer le suivi des programmes pour pouvoir corriger à temps les lacunes observées ;
- les ministères concernés devraient effectuer le suivi régulier de la mise en œuvre des politiques nationales qui rentrent dans leurs attributions.

## **6. CONCLUSION**

Les programmes de distribution des vaches et de construction des maisons étaient conçus en faveur des ménages pauvres en vue de leur développement socio-économique. La plupart des bénéficiaires ont apprécié ces programmes parce qu'ils ont contribué à l'augmentation de leurs revenus, à l'amélioration de leur régime alimentaire et à leur protection. Il était nécessaire que les autorités impliquées soient attentives à leur exécution pour atteindre des objectifs fixés.

Un suivi régulier des programmes nationaux est important et chaque organe concerné doit jouer le rôle qui lui revient. L'Office de l'Ombudsman espère que grâce aux recommandations formulées dans le présent rapport les deux programmes contrôlés seront exécutés conformément aux instructions gouvernementales dans l'intérêt des bénéficiaires.